

Conseil Municipal du 30 mai 2024  
Procès-Verbal

**Etaient présents** : Mmes Clémence VIEU, Anne-Sophie ANCHIER, Marie-Andrée ESTRADE, Esther BLANCHARD, Marie-Ange LELLI. Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Daniel VERNOL, David RAULET, Franck REYNAUD, Stéphan VERON.

**Etaient absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Clémence vieu

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 20H à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance et introduit la première question à l'ordre du jour.

1°) **Prime pouvoir d'achat** :

Cette prime a été instaurée par les Pouvoir Public en octobre 2023 pour les salariés de la fonction publique. Elle est calculée sur la base du salaire, pour tout salarié embauché avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; son montant est variable, allant de 300€ à 800€ en fonction de la rémunération.

Le Maire précise qu'elle concerne nos quatre salariés : Céline, Perrine, Geoffrey et Frédéric.

Après un échange positif, le Conseil est favorable à l'unanimité pour l'attribution de cette prime.

2°) **Adhésion et mise en place du service « PayFip »** :

Il est précisé que ce service facilitera, en particulier, la gestion du service de l'eau. Le Maire propose donc au Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes du budget principal et des budgets annexes à compter de la date de signature de la convention et d'autoriser le Maire à signer ladite convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service « PayFip » ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Ainsi, le Conseil, à l'unanimité, adopte cette proposition.

3°) **Convention « 30 millions d'Amis »** :

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'organiser une nouvelle campagne de stérilisation des chats ; elle concernera en priorité le hameau d'Arbres. Pour cela, il propose au Conseil de signer une Convention avec « 30 millions d'amis » dans laquelle il est convenue la prise en charge de 50% de chaque opération de stérilisation par la Commune.

Le Conseil adhère pleinement à cette initiative et demande qu'une campagne d'information accompagne cette opération. Il souhaite que, par la suite, si les dérives se poursuivent, des sanctions soient prises.

Ainsi débattu, le Conseil valide à l'unanimité ce conventionnement.

#### 4°) Adoption du devis de l'Architecte pour la salle polyvalente :

Le Maire présente le devis de la société « B.L.A.C. Architectes et Associés » pour l'extension de la salle polyvalente.

Le projet consiste en la construction d'une buvette extérieure à la salle des fêtes actuelle, dans le prolongement des locaux associatifs, le long de la cour de l'école.

Coût du projet : 80 000€

Frais d'étude ; 2 200€.

Après délibération, le projet est adopté à l'unanimité.

#### 5°) Vote du projet « Route d'Auzon » :

Le maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la chaussée. Ce projet se découpe en deux parties : l'une allant du village jusqu'au hameau d'Auzon, l'autre sur le chemin allant d'Auzon au « Coulet d'Auzon ». Cette deuxième partie portant sur deux tronçons (les plus pentus et non, la totalité du chemin).

Le coût de ces travaux est chiffré à 66 921,10 € (37 803,10 € montée d'Auzon + 29 118,00 € Coulet d'Auzon).

Le Conseil approuve à l'unanimité cette réalisation.

#### 6°) Plan de financement de réfection de chaussée :

Le coût des travaux, chiffré à 66 930 € (arrondi) est prévu de la façon suivante :

Le Département : 30% soit 20 000 €

La CCBA : 20% soit 13 000 €

Autofinancement : 50% soit 33 500 € dont 30 000 € proviennent d'un don fait à Commune pour cette réalisation.

Le Conseil valide ce plan de financement à l'unanimité.

#### 7°) Achat de l'œuvre de Mr CHIPON « la chèvre et l'enfant » :

Le Maire informe de Conseil que Mr CHIPON « l'artisan artiste » envisage de cesser son activité et de ce fait serait disposé à vendre sa sculpture qu'il estime à 10 000€. Après un long échange sur ce symbole Ardéchois positionné sur le territoire communal, le Conseil unanime opte pour son acquisition.

#### 8°) Voie verte : adoption du tracé :

Le Maire fait un résumé du parcours qu'a connu ce projet porté par les deux communautés de Commune (CCBA et CAPCA). Il rappelle que dès le début de l'étude de faisabilité, il avait très clairement demandé que le parcours emprunte au maximum l'ancienne voie ferrée rejoignant le tunnel de l'Escrinet.

Au vu du document reçu en mairie début mai, on observe que dans sa première partie, il n'en est rien. Que, la traversée de la D 104 par un long tunnel ; puis de cette traversée jusqu'à la zone artisanale via Le Pradal, l'Estrade et les Clapets, emprunte les Chemins de Service qui nécessiteront des travaux importants pour ce double usage.

Sur la deuxième partie, plusieurs riverains s'interrogent quant aux difficultés pour l'exploitation des terres ; quels aménagements sont prévus ?

Enfin, il est convenu de demander à la CCBA que le passage sous la D104 se fasse à hauteur du Moulin Artiges au lieu du Col d'Auriolles (tunnel plus court) ; ainsi la Voie Verte longerait par la droite la D104.

Après cet échange, il décidait d'interroger Mr le Président de la CCBA de l'ensemble des observations et d'envisager une réunion au niveau communal afin que tous les Stéphanois soient informés de l'avancée de cette réalisation.

9°) Situation du dossier « Espace Multi-Activités » :

Le Maire rappelle que le projet porté par CCBA prévoit un bâti dont une partie pouvant porter 16 jeux de pétanque dans un espace aménageable pour d'autres disciplines de sport en salle et une autre partie « Point-Etape » ouvert aux marcheurs-randonneurs car situé sur la Voie Verte.

A ce jour, une première rencontre organisée par la CCBA a eu lieu avec les Présidents de Clubs de pétanque. Celle-ci n'a pas débouché sur des éléments positifs quant à la gestion d'un simple boulo-drome. Il y aurait lieu d'en prévoir une avec les responsables de circuits de Rando. ; ceux-ci pourraient être impliqués dans la mise en route.

10°) Organisation du Bureau de vote pour les Elections Européennes :

Le planning de la journée avec des équipes de trois personnes au bureau de vote.

11°) Questions diverses :

➤ Rabotage de la D104 :

Une demande sera faite auprès de l'entreprise Laupie pour récupérer du déblai pour le chemin du Seigneur.

➤ Arrêt de Bus à Auriolles :

La CCBA sera interrogée pour connaître les raisons de ce retard.

➤ Réseau de l'eau :

Les travaux sur la source des Issartoux sont en cours.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,

Clémence VIEU.

Le Maire,

Georges ANTONY.



